

République et canton de Genève

Bilan social de l'Etat et des institutions autonomes

2014



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

République et canton de Genève

Bilan social 2014 de l'Etat et des institutions autonomes



Sommaire

Abréviations	4
Avant-propos	5
Entités décrites	6
Introduction	8
Chapitre 1 - Emplois (postes)	8
Chapitre 2 - Collaborateurs et collaboratrices	10
2.1. Effectifs	10
2.2. Pyramide des âges	11
2.3. Ancienneté	14
2.4. Nationalité et lieu de résidence	15
2.5. Flux de personnel	17
2.6. Encadrement	18
Chapitre 3 - Rémunération	19
Chapitre 4 - Conditions d'emploi	21
4.1. Travail à temps partiel	21
4.2. Charges sociales	22
Liste des tableaux et graphiques	23

Liste des abréviations

AIG	Aéroport international de Genève
CPEG	Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève
EMS	Etablissements médico-sociaux
EPI	Etablissements publics pour l'intégration
ETP	Equivalent temps plein
FIPOI	Fondation des immeubles pour les organisations internationales
HES	Hautes écoles spécialisées
HUG	Hôpitaux universitaires de Genève
IMAD	Institution genevoise de maintien à domicile
LTrait	Loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers
SIG	Services industriels de Genève
TPG	Transports publics genevois
UNIGE	Université de Genève

Avant-propos

Publié pour la deuxième année consécutive, le bilan social de l'État et des institutions autonomes décrit les ressources humaines du secteur public cantonal genevois au sens large. Plus de 45'000 personnes travaillent pour l'ensemble retenu, communément appelé le « Grand Etat ». Ce document complète le bilan social de l'Etat de Genève, qui se limite aux 17'000 collaborateurs du « Petit Etat » et constitue le 5^e volume des comptes.

Les deux documents poursuivent les mêmes objectifs : présenter les aspects sociaux et humains des entités décrites au moyen d'indicateurs chiffrés. Ces informations sont destinées aux responsables politiques et aux gestionnaires des entités décrites, mais aussi à leurs partenaires, aux médias et plus largement au grand public.

Comme le précédent, ce bilan social de l'État et des institutions autonomes ne prend en compte que les entités comptant au moins 40 collaborateurs. Les établissements médico-sociaux (EMS) sont considérés comme une seule entité. En raison de changements de statut, le nombre des EMS pris en compte est passé de 50 à 51. De telles variations du périmètre considéré sont appelées à se répéter. Elles impliquent d'observer une certaine prudence lors de comparaisons d'une année à l'autre.

La première édition de ce bilan social annonçait qu'il était appelé à s'enrichir au fil du temps. Ainsi apparaissent dans cette édition 2014 de nouveaux tableaux concernant les entrées, les sorties, l'ancienneté, la part des femmes dans l'encadrement et le travail à temps partiel.

La publication de données concernant des institutions aussi diverses que celles qui sont réunies ici est un exercice délicat. Les observations et les suggestions reçues contribuent grandement à la qualité du résultat. L'office du personnel de l'État remercie chaleureusement tous les partenaires qui permettent de réunir ces informations et de les enrichir au fil des années.

Entités décrites

Le périmètre retenu pour ce bilan social réunit l'Etat de Genève au sens strict et les institutions genevoises exerçant des tâches cantonales de nature publique, le plus souvent sous la surveillance de l'Etat et avec des subventions de sa part.



L'**Etat de Genève** réunit les sept départements de l'administration cantonale¹, le pouvoir judiciaire, le secrétariat général du Grand Conseil et la Cour des comptes. La Constitution de 2012 lui donne pour objectifs la prospérité commune, la cohésion et la paix sociales, la sécurité et la préservation des ressources naturelles.



Régies par la loi genevoise sur les établissements publics médicaux, les **cliniques genevoises de Joli-Mont (GE) et de Montana (VS)**, créées respectivement en 1880 et 1903, font l'objet d'un contrat de prestations commun conclu avec l'Etat. Elles ont pour mission de donner des soins médicaux de caractère non intensif ou médico-social.



L'**entité EMS (établissements médico-sociaux)** est considérée comme un tout et regroupe 51 EMS subventionnés du canton. 47 d'entre eux appartiennent à la Fédération genevoise des EMS (Fegems), association à but non lucratif fondée en 1998.



Créés en 2008 par la fusion de plusieurs institutions, les **Etablissements publics pour l'intégration (EPI)** sont un établissement de droit public subventionné par l'Etat. Ils ont pour mission l'intégration et la réinsertion professionnelle des personnes handicapées ou en difficulté d'insertion.



Instituée par la Confédération et le Canton de Genève en 1964, la **Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)** est une fondation de droit privé qui finance les infrastructures immobilières des organismes de la Genève Internationale et leur propose des lieux de conférences.



Créée sous la forme d'une fondation de droit public en 1969, la **Fondation des Parkings** a pour missions de promouvoir, de construire et d'exploiter des parcs de stationnement et d'assurer des prestations de services en matière de stationnement.



Créé en 1920, **Genève Aéroport** est devenu en 1994 un établissement de droit public qui fournit des infrastructures et des équipements pour le transport aérien. Il emploie quelque 850 personnes sur les quelque 10'000 collaborateurs œuvrant sur la plateforme aéroportuaire.

¹Département présidentiel (PRE), département des finances (DF), département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), département de la sécurité et de l'économie (DSE), département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA), département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS).



Membre de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale, la **HES-SO Genève** est depuis avril 2014 un établissement de droit public qui comporte la Haute école de gestion, la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture, la Haute école d'art et design, la Haute école de musique, la Haute école de santé et la Haute école de travail social.



Etablissement de droit public, les **Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)** ont été créés en 1995 par la réunion des principaux établissements hospitaliers publics du canton et font l'objet d'un contrat de prestations avec l'Etat. En vertu de la loi cantonale, ils ont pour missions les soins à la population, l'enseignement et la recherche.



Hospice général
Institution genevoise d'action sociale

Fondé en 1535 sous le nom d'Hôpital général, l'**Hospice général** assure la politique sociale du canton, l'aide aux migrants et apporte un soutien aux seniors. Il fait l'objet d'un contrat de prestations conclu avec l'Etat.



Etablissement de droit public depuis 2013, l'**Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)** assure des prestations de soins, d'aide et d'accompagnement social favorisant le maintien à domicile. Elle fait l'objet d'un contrat de prestations conclu avec l'Etat.



Etabli au Grand-Saconnex en 1981, Palexpo est une société anonyme non subventionnée dont l'Etat est actionnaire majoritaire. Palexpo a pour mission de générer des retombées économiques et médiatiques pour Genève et sa région au moyen d'expositions, de congrès, de conférences et d'autres manifestations.



Créés en 1896, les **Services industriels de Genève** sont un établissement de droit public qui a pour but de fournir aux habitants, aux entreprises et aux collectivités du canton l'eau, le gaz, l'électricité, l'énergie thermique et la fibre optique ainsi que de traiter les déchets et les eaux usées.



Les **Transports publics genevois** sont un établissement de droit public qui a pour mission de contribuer à la gestion de la mobilité en proposant une offre de qualité dans le respect des principes du développement durable. Ils agissent dans le cadre d'un contrat de prestations conclu avec l'Etat.



Créée en 1559, l'**Université de Genève** est un établissement de droit public qui a pour missions l'enseignement, la recherche et le service à la cité. Le personnel administratif et technique est soumis à la LTrait². Les indicateurs du bilan social font référence à la part de son personnel (68.3%) rémunéré par l'Etat.

² Loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers

Introduction

Tous les chiffres du présent document ont été arrêtés à la fin 2014. Les totaux et les moyennes concernant l'ensemble des institutions retenues sont calculés à partir d'une base réunissant la totalité des données individuelles.

La plupart des personnes décrites dans ce document travaillent sous le régime de la loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers (L'Etat). Cette loi est appliquée par l'Etat, les Hôpitaux universitaires de Genève, les EMS, les cliniques de Joli-Mont et de Montana, les Etablissements publics pour l'intégration, l'Hospice général, la HES-SO Genève, l'Institution genevoise de maintien à domicile et l'Université.

Contrairement au bilan social du Petit Etat, celui-ci ne propose pas en règle générale de comparaison avec l'année précédente, entre autres à cause du léger changement de périmètre évoqué dans l'introduction. Le lecteur peut toutefois aisément retrouver les données de 2013 sur le [site internet de l'Etat](#).

Chapitre 1 - Emplois (postes)

Les postes de travail, exprimés en équivalents temps plein (ETP), sont une notion budgétaire. Ils sont considérés comme consommés dès lors qu'ils sont occupés (par un ou plusieurs titulaires). Le tableau suivant présente la consommation par politique publique, soit en fonction des prestations fournies.

Lorsque des postes figurant au budget ne sont pas occupés, on parle de sous-consommation. On observe une sous-consommation pour les politiques publiques suivantes : santé (- 211), sécurité (- 124), activités de support (- 72), personnes âgées (- 56), finances et impôts (- 30). On observe en revanche une surconsommation pour la formation (+ 286) qui s'explique par la part importante de postes non permanents (suppléants, remplaçants).

De façon globale apparaît une sous-consommation de 300 postes.

1 - Postes en équivalents temps plein par politique publique prévus au budget et consommés (comptes)

Politique publique	Budget			Comptes		
	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total
A Formation	10'228.0	1'159.0	11'387.0	10'144.0	1'528.8	11'672.8
B Emploi, marché du travail	330.7	25.5	356.2	318.8	24.3	343.1
C Action sociale	937.5	66.7	1'004.2	905.6	98.8	1'004.4
D Personnes âgées	3'672.2	1.5	3'673.7	3'614.5	1.6	3'616.1
E Handicap	612.6	36.3	648.9	631.1	11.8	642.9
F Environnement et énergie	243.0	20.2	263.2	233.7	17.3	251.0
G Aménagement et logement	301.1	15.4	316.5	284.6	8.6	293.2
H Sécurité et population	3'362.4	44.3	3'406.7	3'213.8	68.5	3'282.3
I Justice	681.3	23.0	704.3	670.0	50.4	720.5
J Mobilité	2'263.7	24.4	2'288.1	2'235.2	22.2	2'257.4
K Santé	11'153.3	458.0	11'611.3	10'978.2	422.3	11'400.4
L Economie	1'098.7	19.2	1'117.9	1'060.6	58.9	1'119.5
M Finance et impôts	516.7	6.1	522.8	489.7	2.9	492.6
N Culture, sports et loisirs	55.5	5.0	60.5	54.5	4.7	59.2
O Autorité et gouvernance	236.3	16.7	253.1	226.0	22.1	248.0
P Activités de support et prestations de moyen	1'166.3	103.1	1'269.4	1'106.4	90.9	1'197.3
Q Energie	1'647.7	5.3	1'653.0	1'630.9	4.8	1'635.7
Total	38'507.0	2'029.7	40'536.8	37'797.5	2'438.9	40'236.5

Personnel en formation (hors stagiaires police - prison) non compris

Selon la terminologie de l'Etat, les *fonctions permanentes* sont occupées par les fonctionnaires, nommés pour une durée indéterminée après avoir accompli une période probatoire, ainsi que les employés en période probatoire. Les *fonctions non permanentes* sont occupées par des auxiliaires et des agents spécialisés.

2 - Postes en équivalents temps plein par entité prévus au budget et consommés

Entité	Budget			Comptes		
	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total
Etat	15'082.1	349.0	15'431.1	14'739.9	629.1	15'369.0
Cliniques de Joli-Mont et Montana	214.0	24.0	238.0	215.0	25.2	240.1
Etablissements médico-sociaux (EMS)	3'607.5	0.0	3'607.5	3'552.4	0.0	3'552.4
Etablissements publics pour l'intégration (EPI)	564.0	35.0	599.0	584.5	10.5	595.0
Fondation des immeubles pour les organisations internationales	50.4	0.0	50.4	48.5	0.0	48.5
Fondation des parkings	161.7	0.0	161.7	158.7	0.0	158.7
Genève Aéroport	846.2	16.5	862.7	816.2	55.3	871.5
Hautes écoles spécialisées (HES)	683.0	207.5	890.5	690.8	209.2	900.0
Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG)	9'254.1	402.7	9'656.8	9'068.3	331.3	9'399.6
Hospice général (HG)	777.2	57.5	834.7	752.4	82.8	835.2
Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD)	1'565.8	31.0	1'596.8	1'581.7	65.0	1'646.7
Palexpo SA	183.0	0.0	183.0	181.3	0.0	181.3
Services industriels de Genève (SIG)	1'626.0	0.0	1'626.0	1'610.2	0.0	1'610.2
Transports publics genevois (TPG)	1'870.5	0.0	1'870.5	1'855.2	0.0	1'855.2
Université de Genève	2'021.6	906.5	2'928.1	1'942.5	1'030.6	2'973.1
Total	38'507.1	2'029.7	40'536.8	37'797.5	2'438.9	40'236.5

Par rapport à l'année précédente, le total des ETP consommés est passé de 39'365.6 à 40'236.5. Si on laisse de côté les EMS, dont le nombre plus élevé par rapport à 2013 s'accompagne de 28 ETP supplémentaires, le nombre d'ETP consommés est passé en un an de 35'842 à 36'684, soit une hausse de 2,3 %.

3 - Postes en équivalents temps plein par politique publique prévus au budget et consommés, hors Etat de Genève

Politique publique	Budget			Comptes		
	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total	Fonctions permanentes	Fonctions non permanentes	Total
A Formation (Université & HES)	2'704.6	1'114.0	3'818.6	2'633.3	1'239.8	3'873.1
C Action sociale (Hospice Général)	777.2	57.5	834.7	752.4	82.8	835.2
D Personnes âgées (EMS)	3'607.5	0.0	3'607.5	3'552.4	0.0	3'552.4
E Handicap (EPI)	564.0	35.0	599.0	584.5	10.5	595.0
J Mobilité (TPG & Fondation des Parkings)	2'032.2	0.0	2'032.2	2'013.9	0.0	2'013.9
K Santé (HUG, IMAD, Joli-Mont & Montana)	11'033.9	457.7	11'491.6	10'865.0	421.5	11'286.4
L Economie (AIG & Palexpo SA)	1'029.2	16.5	1'045.7	997.5	55.3	1'052.8
O Autorités et gouvernance (FIPOI)	50.4	0.0	50.4	48.5	0.0	48.5
Q Energie (SIG)	1'626.0	0.0	1'626.0	1'610.2	0.0	1'610.2
Total	23'425.0	1'680.7	25'105.7	23'057.6	1'809.8	24'867.4

Certaines politiques publiques sont mises en œuvre par plusieurs institutions. Ainsi, la formation (A) est assurée par l'Université, les HES et l'Etat (qui n'est pas pris en compte dans ce tableau). La santé (K) se répartit entre les HUG, l'IMAD et les cliniques de Joli-Mont et Montana.

A la suite de la réorganisation des départements de l'Etat effectuée en décembre 2013, la FIPOI est désormais rattachée à la politique publique O (Autorités et gouvernance) et non plus à la G (Aménagement et logement).

Chapitre 2 - Collaborateurs et collaboratrices

2.1 Effectifs

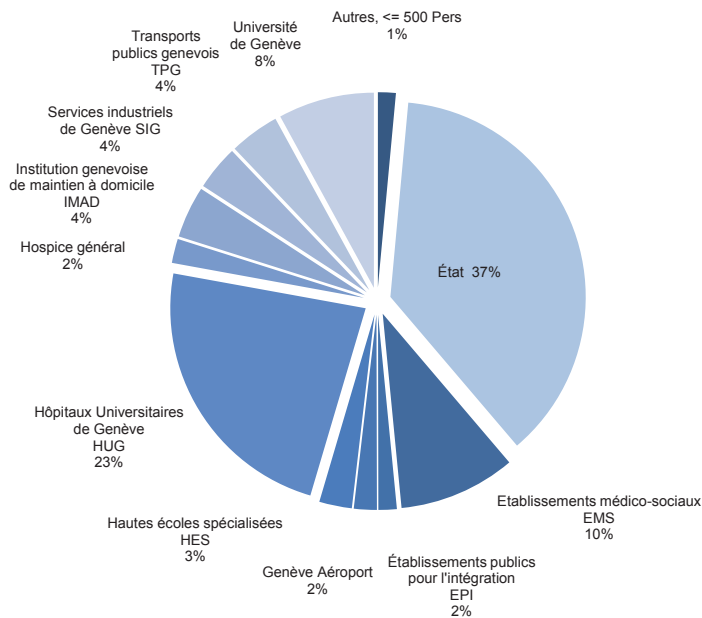
Les effectifs expriment les personnes. Leur nombre est supérieur à celui des postes, ceux-ci pouvant être occupés par plusieurs personnes.

4 - Effectifs par entité (personne physique) et par sexe

Entité	Homme		Femme		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Etat	7'614	45.0	9'293	55.0	16'907	37.3
Cliniques de Joli-Mont et Montana	63	24.2	197	75.8	260	0.6
Etablissements médico-sociaux	897	20.4	3'491	79.6	4'388	9.7
Etablissements publics pour l'intégration	285	41.7	399	58.3	684	1.5
Fondation des immeubles pour les organisations internationales	36	72.0	14	28.0	50	0.1
Fondation des Parkings	101	60.5	66	39.5	167	0.4
Genève Aéroport	635	74.0	223	26.0	858	1.9
Hautes écoles spécialisées	679	55.3	548	44.7	1'227	2.7
Hôpitaux Universitaires de Genève	3'265	30.9	7'294	69.1	10'559	23.3
Hospice général	268	29.4	645	70.6	913	2.0
Institution genevoise de maintien à domicile	293	15.0	1'654	85.0	1'947	4.3
Palexpo SA	122	64.6	67	35.4	189	0.4
Services industriels de Genève	1'363	80.9	321	19.1	1'684	3.7
Transports publics genevois	1'675	89.2	202	10.8	1'877	4.1
Université de Genève	1'801	49.9	1'810	50.1	3'611	8.0
Total Global	19'097	42.1	26'224	57.9	45'321	100.0

Dans la plupart des institutions, la croissance des effectifs est plus marquée que celle des ETP. Si de nouveau on laisse de côté le cas des EMS, l'effectif de l'ensemble retenu est passé de 39'795 personnes à 40'933, soit une hausse de 2,9 %.

5 - Répartition de l'effectif



Les deux plus grands employeurs, l'Etat et les HUG, réunissent 60% de l'effectif.

2.2 Pyramide des âges

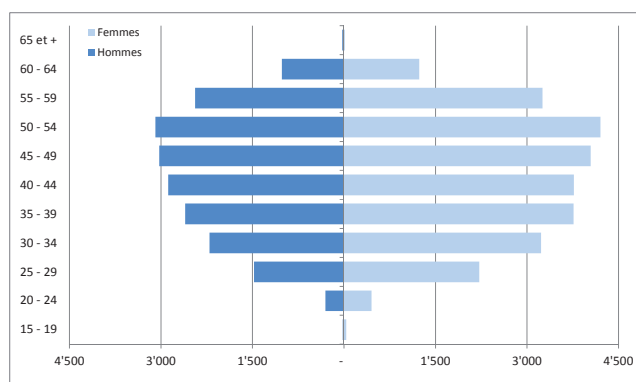
Le tableau suivant montre les différences entre entités en matière d'âge. Il y a 4,76 années d'écart entre l'âge moyen le plus bas, relevé à Genève Aéroport (42,25), et le plus élevé qui est celui des cliniques de Joli-Mont et Montana (47,01).

A l'Etat, le droit de prendre une retraite à un âge précoce dont bénéficie le personnel soumis à la loi sur la police tend à réduire la moyenne d'âge.

6 - Structure des effectifs par sexe, par entité

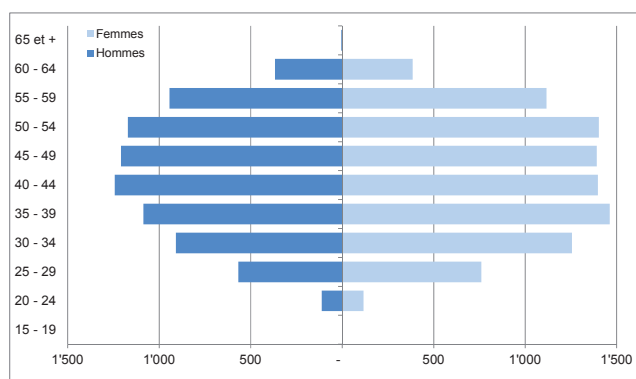
	Age moyen	Moins de 35 ans	Entre 35 et 49 ans	50 ans et plus
Sexe				
Femme	43.8	22.6%	44.2%	33.2%
Homme	44.3	21.0%	44.6%	34.5%
Entité				
Etat	43.98	22.03%	46.08%	31.90%
Cliniques de Joli-Mont et Montana	47.01	10.77%	44.23%	45.00%
Etablissements médico-sociaux	44.24	21.58%	41.45%	36.96%
Etablissements publics pour l'intégration	43.04	27.34%	40.20%	32.46%
Fondation des immeubles pour les organisations internationales	46.04	12.00%	48.00%	40.00%
Fondation des Parkings	42.66	19.76%	59.88%	20.36%
Genève Aéroport	42.25	25.17%	48.95%	25.87%
Hautes écoles spécialisées	43.22	25.67%	40.91%	33.41%
Hôpitaux Universitaires de Genève	43.95	20.96%	44.69%	34.35%
Hospice général	44.53	20.59%	44.25%	35.16%
Institution genevoise de maintien à domicile	44.84	17.05%	46.84%	36.11%
Palexpo SA	45.29	18.52%	43.92%	37.57%
Services industriels de Genève	45.30	16.09%	44.77%	39.13%
Transports publics genevois	44.13	20.14%	47.36%	32.50%
Université de Genève	43.09	29.63%	35.56%	34.81%
Total Global	43.98	21.94%	44.33%	33.73%

7 - Pyramide des âges "Grand Etat"



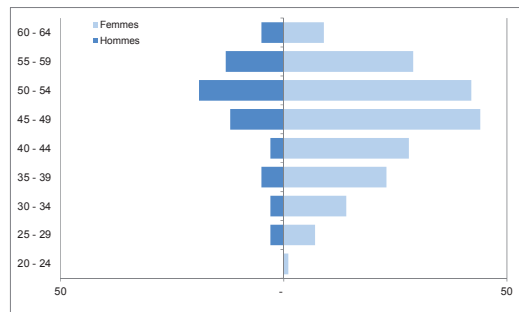
Le Grand Etat réunissant presque toutes les professions, il présente une pyramide des âges en forme de toupie, ce qui signifie un bon équilibre des âges et des sexes. On observe une prédominance féminine dans chaque classe d'âge.

8 - Pyramide des âges – Etat

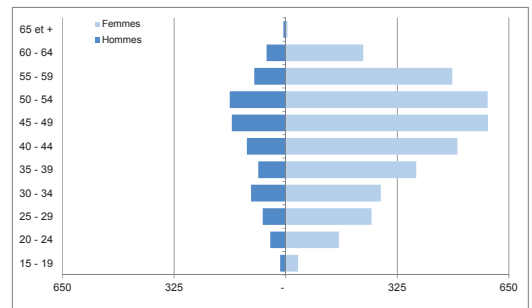


Derrière l'apparent équilibre de la pyramide des âges du Petit Etat existent de grandes différences entre les métiers à prédominance féminine de l'enseignement et ceux à prédominance masculine de la sécurité.

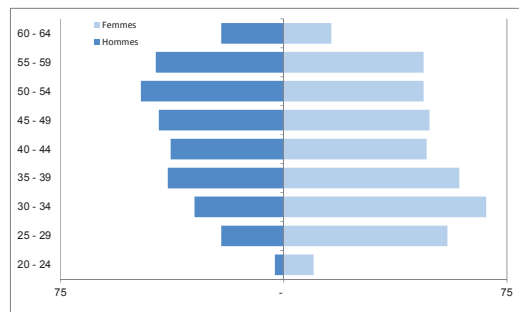
9 - Pyramide des âges – Cliniques de Joli-Mont et Montana



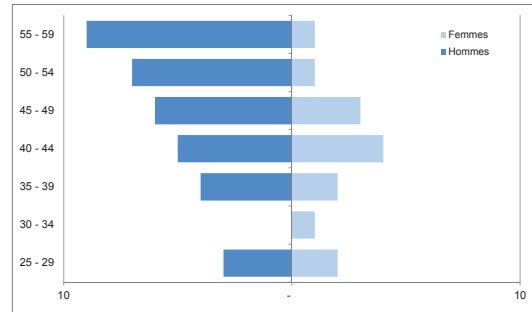
10 - Pyramide des âges – EMS



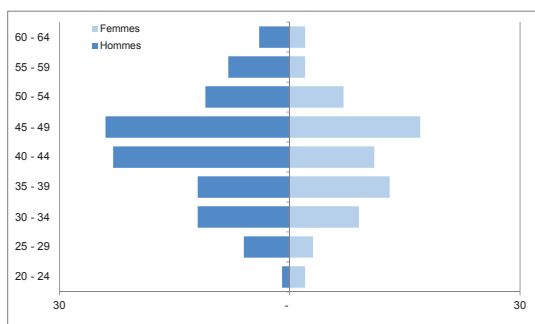
11 - Pyramide des âges – EPI



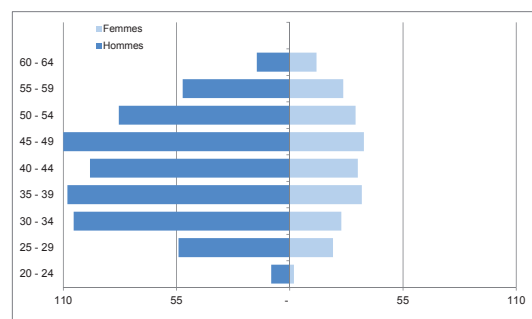
12 - Pyramide des âges – FIPOI



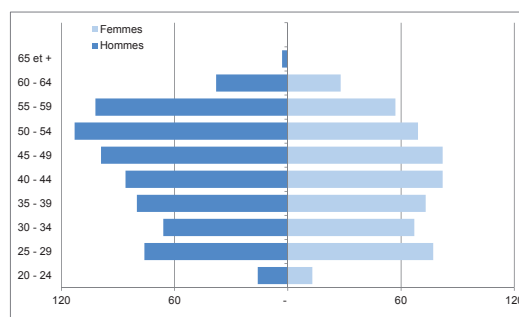
13 - Pyramide des âges – Fondation des Parkings



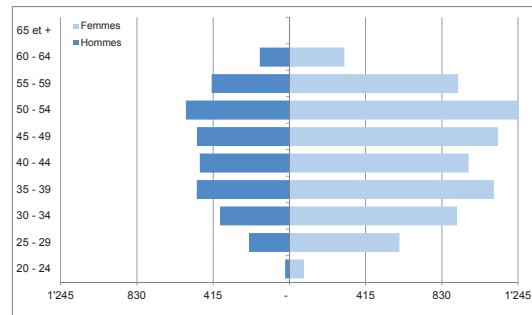
14 - Pyramide des âges – Genève Aéroport



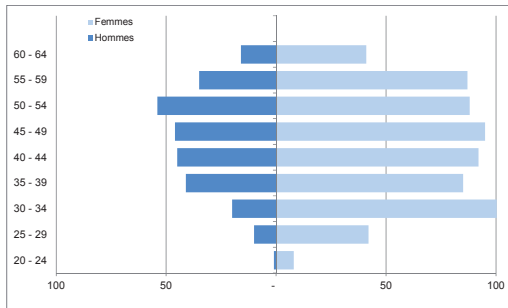
15 - Pyramide des âges – HES-SO Genève



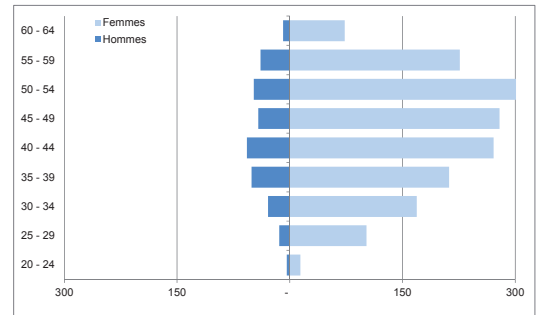
16 - Pyramide des âges – HUG



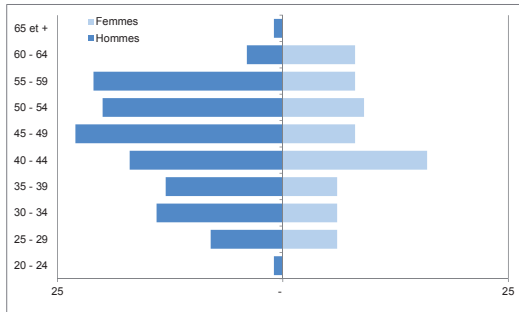
17 - Pyramide des âges – Hospice général



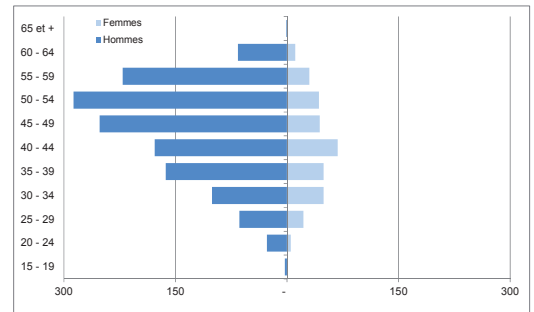
18 - Pyramide des âges – IMAD



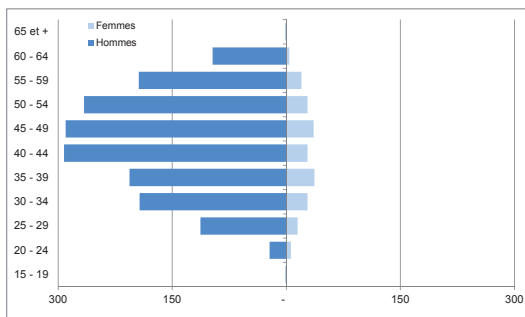
19 - Pyramide des âges – Palexpo SA



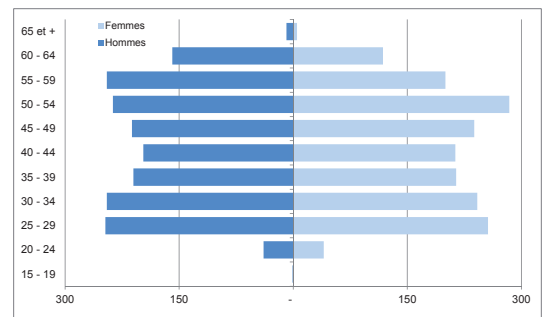
20 - Pyramide des âges – SIG



21 - Pyramide des âges – TPG



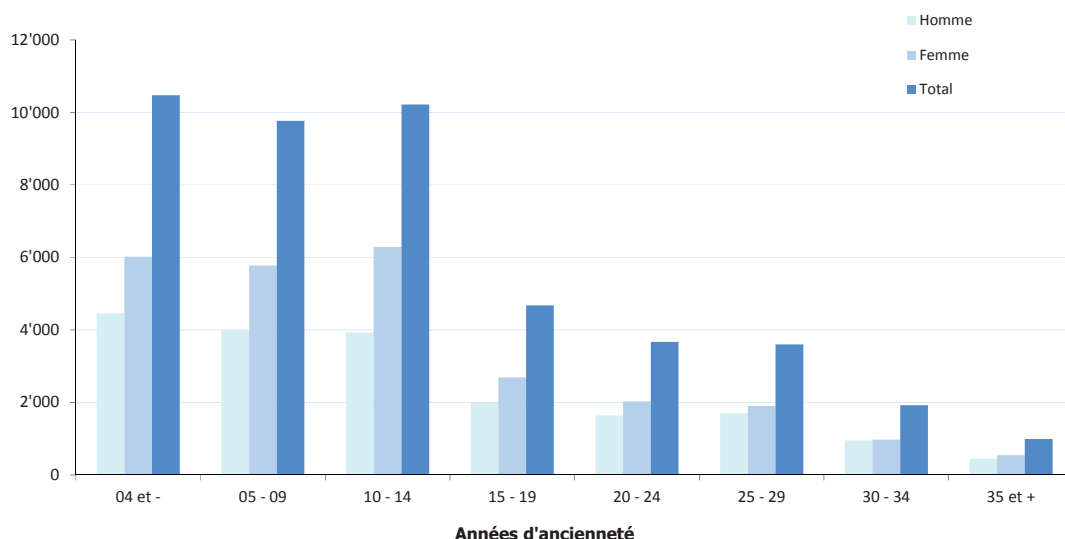
22 - Pyramide des âges – Université de Genève



2.3 Ancienneté

Présentée de façon globale, l'ancienneté décrit la longévité des carrières au sein d'une entité. Si une personne passe d'une entité à l'autre, son ancienneté repart à zéro.

23 - Répartition des effectifs par tranches d'années d'ancienneté



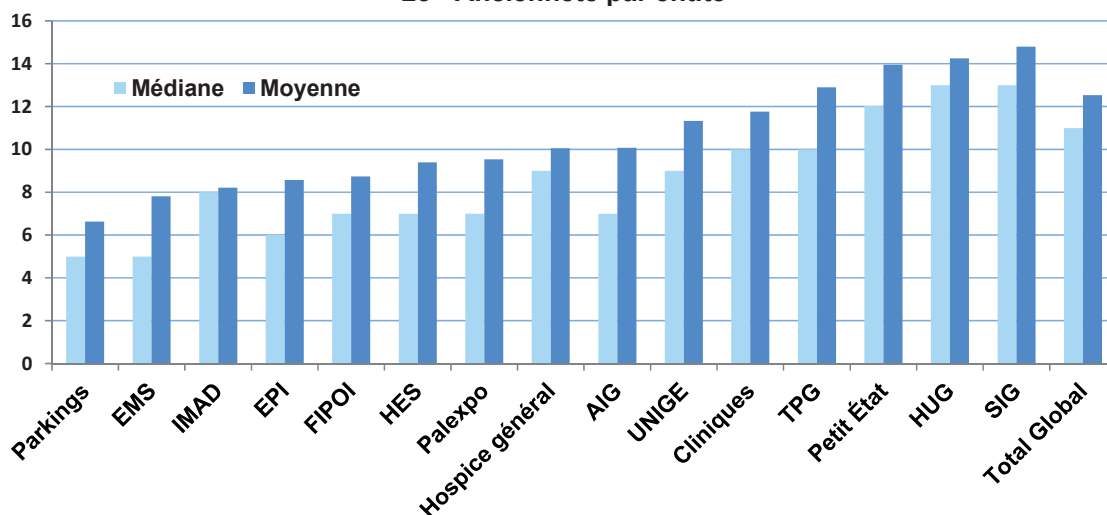
Bien visible déjà dans le bilan social 2013, la rupture entre les catégories allant de zéro à 14 ans d'ancienneté et les catégories suivantes apparaît encore plus clairement cette année. Elle s'explique par la hausse des engagements qui a démarré avec la haute conjoncture dont a bénéficié Genève au début des années 2000. A l'inverse, les catégories des 15-19 et des 20-24 années d'ancienneté traduisent les mesures de blocage des effectifs des années 1990.

24 - Effectifs par ancienneté (pourcents et nombres absolus)

Ancienneté	Homme	en %	Femme	en %	Total
04 et -	4'458	42.6%	6'019	57.4%	10'477
05 - 09	3'993	40.9%	5'775	59.1%	9'768
10 - 14	3'925	38.4%	6'293	61.6%	10'218
15 - 19	1'989	42.5%	2'688	57.5%	4'677
20 - 24	1'641	44.7%	2'029	55.3%	3'670
25 - 29	1'697	47.1%	1'903	52.9%	3'600
30 - 34	948	49.3%	974	50.7%	1'922
35 et +	446	45.1%	543	54.9%	989
Total Global	19'097	42.1%	26'224	57.9%	45'321

La proportion de femmes est inférieure à la moyenne globale (57.9%) pour les catégories les plus anciennes, elle est supérieure au-dessous de 15 ans d'ancienneté. C'est dans la tranche des 10-14 années d'ancienneté qu'elle est la plus élevée.

25 - Ancienneté par entité



L'ancienneté varie considérablement selon les entités. Elle est corrélée à la taille des institutions et à la présence de métiers amenant à faire carrière chez un seul employeur, comme c'est le cas à l'Etat pour l'enseignement et la police.

2.4 Nationalité et lieu de résidence

La catégorie « Suisse » inclut les personnes ayant plusieurs nationalités dont la suisse.

Pour ce qui est du lieu de résidence, la catégorie « autres cantons » inclut essentiellement des personnes domiciliées dans le canton de Vaud, avec le cas particulier de la clinique de Montana, située en Valais. La catégorie « hors Suisse » regroupe pour l'essentiel des personnes domiciliées dans les départements français voisins.

26 - Répartition des effectifs par nationalité et lieu de résidence

Nationalité	Lieu de résidence			Total
	Canton de Genève	Autres cantons	Hors Suisse	
Suisse	23'640	2'595	4'319	30'554
AELE + UE	5'081	452	7'681	13'214
Autres Pays	1'421	98	34	1'553
Total	30'142	3'145	12'034	45'321

27 - Répartition des effectifs par nationalité et lieu de résidence, en % du total

Nationalité	Lieu de résidence			Total
	Canton de Genève	Autres cantons	Hors Suisse	
Suisse	52.2%	5.7%	9.5%	67.4%
AELE + UE	11.2%	1.0%	16.9%	29.2%
Autres Pays	3.1%	0.2%	0.1%	3.4%
Total	66.5%	6.9%	26.6%	100.0%

La répartition par nationalité et par lieu de résidence varie considérablement d'une entité à l'autre, ce qui s'explique en grande partie par les différents types de métiers représentés. Les personnes travaillant dans les domaines de la santé et des transports résident souvent en dehors du canton. Le besoin de compétences techniques ou scientifiques pointues provoque aussi un important recrutement extérieur au canton, comme l'illustre l'Université.

L'Etat est l'entité qui recourt le moins à du personnel résidant à l'étranger, ce qui s'explique largement par la nature des tâches effectuées. A noter que le métier de policier ne peut être exercé dès la fin de la formation que par des personnes de nationalité suisse.

28 - Répartition des effectifs par entité, par nationalité et lieu de résidence

Entité	Nationalité	Lieu de résidence			Total
		Canton de Genève	Autres cantons	Hors Suisse	
Etat	Suisse	73.6%	6.2%	9.6%	89.4%
	AELE + UE	5.5%	0.5%	3.8%	9.8%
	Autres Pays	0.7%	0.0%	0.0%	0.8%
	Total	79.8%	6.7%	13.5%	100.0%
Cliniques de Joli-Mont et Montana	Suisse	27.7%	24.2%	4.6%	56.5%
	AELE + UE	12.3%	14.2%	10.4%	36.9%
	Autres Pays	4.2%	2.3%		6.5%
	Total	44.2%	40.8%	15.0%	100.0%
Etablissements médico-sociaux	Suisse	29.5%	1.8%	6.7%	38.0%
	AELE + UE	18.6%	0.5%	31.5%	50.7%
	Autres Pays	11.1%	0.2%	0.1%	11.3%
	Total	59.2%	2.5%	38.3%	100.0%
Etablissements publics pour l'intégration	Suisse	51.6%	1.9%	14.0%	67.5%
	AELE + UE	7.6%	0.4%	20.5%	28.5%
	Autres Pays	3.8%	0.1%		3.9%
	Total	63.0%	2.5%	34.5%	100.0%
Fondation des immeubles pour les organisation internationales	Suisse	44.0%	18.0%	12.0%	74.0%
	AELE + UE	10.0%		16.0%	26.0%
	Autres Pays				
	Total	54.0%	18.0%	28.0%	100.0%
Fondation des Parkings	Suisse	47.3%	1.8%	15.6%	64.7%
	AELE + UE	14.4%	1.2%	16.2%	31.7%
	Autres Pays	3.6%			3.6%
	Total	65.3%	3.0%	31.7%	100.0%
Genève Aéroport	Suisse	48.3%	19.2%	13.6%	81.1%
	AELE + UE	7.9%	0.9%	8.7%	17.6%
	Autres Pays	1.3%			1.3%
	Total	57.5%	20.2%	22.4%	100.0%
Hautes écoles spécialisées	Suisse	45.7%	16.1%	7.6%	69.4%
	AELE + UE	9.4%	3.1%	15.5%	28.0%
	Autres Pays	1.4%	0.8%	0.4%	2.6%
	Total	56.5%	20.0%	23.5%	100.0%
Hôpitaux Universitaires de Genève	Suisse	34.8%	3.6%	10.1%	48.6%
	AELE + UE	15.1%	1.2%	31.1%	47.4%
	Autres Pays	3.6%	0.3%	0.1%	4.0%
	Total	53.5%	5.1%	41.3%	100.0%
Hospice général	Suisse	61.7%	6.6%	10.2%	78.4%
	AELE + UE	7.3%	1.4%	9.3%	18.1%
	Autres Pays	3.2%	0.3%		3.5%
	Total	72.2%	8.3%	19.5%	100.0%
Institution genevoise de maintien à domicile	Suisse	32.8%	2.3%	9.9%	44.9%
	AELE + UE	18.0%	0.6%	33.0%	51.6%
	Autres Pays	3.1%	0.2%	0.2%	3.5%
	Total	53.9%	3.1%	43.0%	100.0%
Palexpo SA	Suisse	25.4%	10.6%	6.9%	42.9%
	AELE + UE	14.8%	0.5%	40.7%	56.1%
	Autres Pays	1.1%			1.1%
	Total	41.3%	11.1%	47.6%	100.0%
Services industriels de Genève	Suisse	63.7%	6.1%	11.6%	81.4%
	AELE + UE	7.2%	1.2%	9.2%	17.6%
	Autres Pays	0.9%	0.1%		1.0%
	Total	71.9%	7.3%	20.8%	100.0%
Transports publics genevois	Suisse	34.5%	3.1%	16.0%	53.6%
	AELE + UE	15.5%	0.6%	28.5%	44.6%
	Autres Pays	1.7%	0.1%	0.1%	1.8%
	Total	51.6%	3.8%	44.5%	100.0%
Université de Genève	Suisse	48.5%	9.5%	5.2%	63.2%
	AELE + UE	16.4%	2.1%	11.3%	29.8%
	Autres Pays	6.2%	0.7%	0.1%	7.0%
	Total	71.1%	12.3%	16.6%	100.0%

2.5 Flux de personnel

2.5.1. Entrées

Les entrées ont été relativement nombreuses en 2014, ce qui s'explique en partie par la volonté politique de renforcer les effectifs dans les politiques publiques de la sécurité et de la formation. D'autre part, des arrivées font suite au nombre particulièrement élevé de retraites anticipées à la fin 2013, moment où un régime légal favorisant les départs anticipés prenait fin pour le personnel de l'Etat et des établissements soumis à la même loi sur le personnel. Un certain nombre de ces départs n'ont pas été remplacés immédiatement.

29 - Entrées 2014 en personnes

Entité	Total
Etat	827
Cliniques de Joli-Mont et Montana	15
Etablissements médico-sociaux	781
Etablissements publics pour l'intégration	12
Fondation des immeubles pour les organisation internationales	6
Fondation des parkings	13
Genève Aéroport	68
Hautes écoles spécialisées	86
Hôpitaux Universitaires de Genève	740
Hospice général	10
Institution genevoise de maintien à domicile	100
Palexpo SA	16
Services industriels de Genève	46
Transports publics genevois	50
Université de Genève	226

2.5.2. Sorties

Les chiffres des sorties doivent être considérés avec prudence. Certaines sorties constituent en fait un changement de statut. Il est difficile de tenir compte précisément de ces transferts. Par ailleurs, certaines institutions enregistrent des sorties dans le cadre normal de la carrière de leur personnel, soit pour des raisons de perfectionnement professionnel (HUG), soit par la nature des parcours professionnels, notamment dans l'enseignement (Université, HES).

Le nombre de retraites anticipées est faible après avoir été particulièrement élevé en 2013 (cf. ci-dessus).

30 – Sorties 2014 en personnes

Entité	Sorties							Total
	Démission	Licencement	Retraite	Retraite anticipée	Décès	Invalidité	Fin de contrat	
Etat	208	29	158	40	13	3	255	706
Cliniques	7	1	3	1			10	22
EMS	121	132	37	5	4		109	408
EPI	14	3	7	2	1	1		28
FIPOI		4						4
Fondation des Parkings	5	1	2					8
Genève Aéroport	19	6	2	5	1	2		35
HES	14	3	8	5	1		19	50
HUG	320	35	57	24	9	4	95	544
Hospice général	20	3	7				1	31
IMAD	40	8	21	15	2		7	93
Palexpo SA	4	1	6		1		2	14
SIG	30	2	22				6	60
TPG	20	12	12					44
Université de Genève	43	3	38	8	1	2	90	185

2.6. Encadrement

Les niveaux de responsabilité sont établis de la façon suivante à partir de la LTrait³ (cf. introduction et chapitre 3) :

1. Hauts dirigeants : directeurs généraux, secrétaires généraux, membres de la direction générale, du comité de direction ou du rectorat.
2. Cadres supérieurs avec encadrement : à partir de la classe salariale 23.
3. Cadres intermédiaires avec encadrement : jusqu'à la classe 22.
4. Cadres supérieurs sans encadrement : experts, professeurs, spécialistes à partir de la classe 23 n'ayant pas la responsabilité d'une équipe.
5. Collaborateurs et cadres intermédiaires sans encadrement (jusqu'à la classe 22).

Pour les établissements n'appliquant pas la LTrait, ces catégories sont définies par analogie.

31 - Encadrement - Niveau de responsabilité par entité en pourcent

Entité	Niveau de responsabilité					Total Global
	1 - Hauts dirigeants	2 - Cadres supérieurs avec encadrement	3 - Cadres intermédiaires avec encadrement	4 - Cadres supérieurs sans encadrement	5 - Cadres intermédiaires sans encadrement et collaborateurs	
Etat	0.27	2.98	2.23	3.97	90.55	100.00
Cliniques	0.77	1.92	3.08		94.23	100.00
EMS	1.09	1.78	5.29	0.32	91.52	100.00
EPI	1.02	0.15	7.02	0.15	91.67	100.00
FIPOI	4.00	6.00	6.00	2.00	82.00	100.00
Fondation des Parkings	0.60	2.40	1.80		95.21	100.00
Genève Aéroport	0.47	1.40	9.09	0.35	88.69	100.00
HES	0.57	13.28	1.39	30.24	54.52	100.00
HUG	0.77	7.55	5.71	0.96	85.02	100.00
Hospice général	0.77	2.19	7.56	0.22	89.27	100.00
IMAD	0.36	1.13	4.57		93.94	100.00
Palexpo SA	0.53	6.35	7.41		85.71	100.00
SIG	0.59	2.02	4.28	4.45	88.66	100.00
TPG	0.48	2.13	4.10	7.73	85.56	100.00
Université de Genève	0.28	17.50	1.44	4.10	76.68	100.00

Les institutions de formation supérieure présentent plusieurs spécificités. Souvent employés à temps partiel, les membres du corps professoral de la HES sont classifiés comme des cadres supérieurs, ce qui explique la part élevée de son personnel située dans la 4^e catégorie. A l'université, la proportion importante de cadres supérieurs avec encadrement est due à l'assimilation à cette catégorie des professeurs ordinaires, associés et assistants ainsi que des maîtres d'enseignement et de recherche, tous ayant une responsabilité managériale avec des équipes (personnel technique, assistants, post-doctorants, etc.).

A noter aussi le taux relativement élevé de cadres supérieurs sans encadrement aux SIG et aux TPG en raison des experts et spécialistes nécessaires à l'exploitation.

³ Loi concernant le traitement et les diverses prestations alloués aux membres du personnel de l'Etat, du pouvoir judiciaire et des établissements hospitaliers, appliquée par la plupart des institutions.

32 - Encadrement - Niveau de responsabilité par entité et par sexe en pourcent

Entité	Sexe	Niveau de responsabilité					Total Global
		1 - Hauts dirigeants	2 - Cadres supérieurs avec encadrement	3 - Cadres intermédiaires avec encadrement	4 - Cadres supérieurs sans encadrement	5 - Cadres intermédiaires sans encadrement et collaborateurs	
Etat	Femme	0.05	1.12	0.73	1.71	51.35	54.97
	Homme	0.22	1.85	1.50	2.26	39.21	45.03
	Total	0.27	2.98	2.23	3.97	90.55	100.00
Cliniques de Joli-Mont et Montana	Femme	0.77	1.15	1.92	-	71.92	75.77
	Homme	-	0.77	1.15	-	22.31	24.23
	Total	0.77	1.92	3.08	-	94.23	100.00
Etablissements médico-sociaux	Femme	0.34	1.03	3.60	0.21	74.38	79.56
	Homme	0.75	0.75	1.69	0.11	17.14	20.44
	Total	1.09	1.78	5.29	0.32	91.52	100.00
Etablissements publics pour l'intégration	Femme	0.15	-	2.78	0.15	55.26	58.33
	Homme	0.88	0.15	4.24	-	36.40	41.67
	Total	1.02	0.15	7.02	0.15	91.67	100.00
Fondation des immeubles pour les organisation internationales	Femme	-	4.00	-	-	24.00	28.00
	Homme	4.00	2.00	6.00	2.00	58.00	72.00
	Total	4.00	6.00	6.00	2.00	82.00	100.00
Fondation des Parkings	Femme	-	0.60	0.60	-	38.32	39.52
	Homme	0.60	1.80	1.20	-	56.89	60.48
	Total	0.60	2.40	1.80	-	95.21	100.00
Genève Aéroport	Femme	-	0.23	1.28	-	24.48	25.99
	Homme	0.47	1.17	7.81	0.35	64.22	74.01
	Total	0.47	1.40	9.09	0.35	88.69	100.00
Hautes écoles spécialisées	Femme	0.16	4.89	0.65	11.17	27.79	44.66
	Homme	0.41	8.39	0.73	19.07	26.73	55.34
	Total	0.57	13.28	1.39	30.24	54.52	100.00
Hôpitaux Universitaires de Genève	Femme	0.10	3.70	3.21	0.66	61.40	69.08
	Homme	0.66	3.85	2.50	0.29	23.62	30.92
	Total	0.77	7.55	5.71	0.96	85.02	100.00
Hospice général	Femme	0.33	0.77	3.83	0.22	65.50	70.65
	Homme	0.44	1.42	3.72	-	23.77	29.35
	Total	0.77	2.19	7.56	0.22	89.27	100.00
Institution genevoise de maintien à domicile	Femme	0.15	0.36	3.13	-	81.30	84.95
	Homme	0.21	0.77	1.44	-	12.63	15.05
	Total	0.36	1.13	4.57	-	93.94	100.00
Palexpo SA	Femme	-	1.06	2.12	-	32.28	35.45
	Homme	0.53	5.29	5.29	-	53.44	64.55
	Total	0.53	6.35	7.41	-	85.71	100.00
Services industriels de Genève	Femme	0.06	0.42	0.83	0.59	17.16	19.06
	Homme	0.53	1.60	3.44	3.86	71.50	80.94
	Total	0.59	2.02	4.28	4.45	88.66	100.00
Transports publics genevois	Femme	-	0.48	0.53	1.07	8.68	10.76
	Homme	0.48	1.65	3.57	6.66	76.88	89.24
	Total	0.48	2.13	4.10	7.73	85.56	100.00
Université de Genève	Femme	0.11	4.43	0.75	1.30	43.53	50.12
	Homme	0.17	13.07	0.69	2.80	33.15	49.88
	Total	0.28	17.50	1.44	4.10	76.68	100.00
Total	Femme	0.11	1.95	1.80	1.29	52.70	57.86
	Homme	0.42	3.18	2.04	2.09	34.41	42.14
	Total	0.53	5.13	3.84	3.38	87.11	100.00

A part les TPG, dont l'effectif féminin global est de 10% seulement, chaque institution présente un pourcentage de femmes plus faible au sein de son encadrement que dans l'ensemble de son personnel. Le décalage est particulièrement manifeste aux niveaux de responsabilité les plus élevés.

Abstraction faite des TPG, la proportion de femmes est supérieure à celle de l'effectif global dans les seuls cas suivants :

1. Hauts dirigeants : Cliniques de Joli-Mont et Montana
2. Cadres supérieurs avec encadrement : FIPOI et SIG
3. Cadres intermédiaires avec encadrement : HES, SIG et Université
4. Cadres supérieurs sans encadrement : EPI et Hospice général

Chapitre 3 – Rémunération

La rémunération exprime le salaire brut annuel à 100%, y compris le 13^e salaire et sans les indemnités ni les primes.

Le calcul est effectué sur la base de salaires versés pour un plein temps. Il s'agit donc d'une moyenne des niveaux salariaux par personne, qui ne tient pas compte du taux d'occupation.

La plupart des institutions appliquent l'échelle des traitements de l'Etat intégrée à la LTrait. La Fondation des Parkings, Genève Aéroport, Palexpo, les Services industriels de Genève et les TPG ont leur propre échelle des traitements, dont certaines s'inspirent de celle de l'Etat. Les EMS sont tous soumis à la convention collective de secteur (CCT) signée par la Fegems et

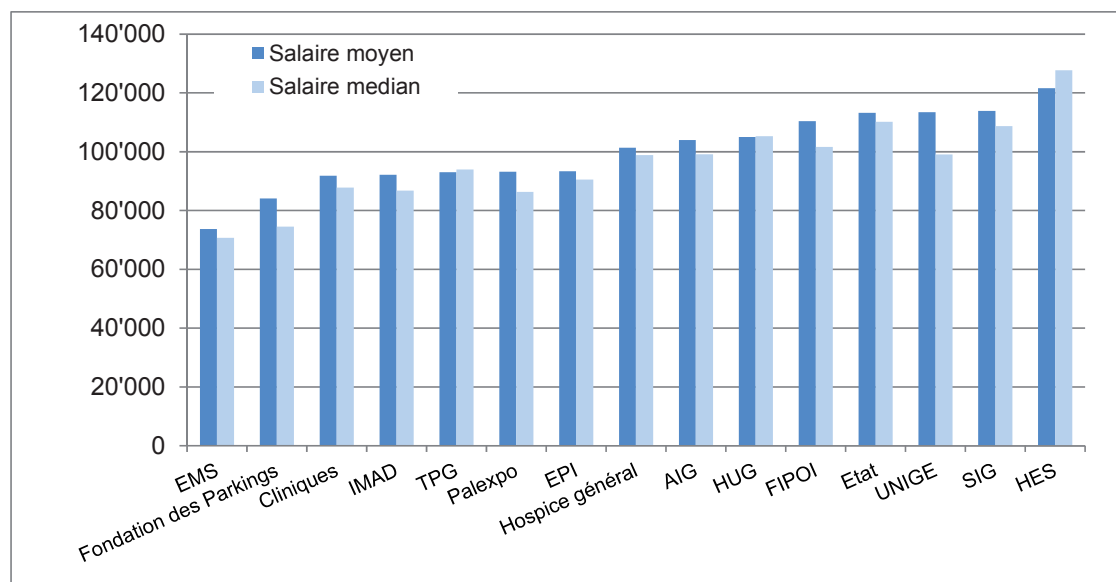
définie en application de l'article 17 de la loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées.

33 - Salaires moyen et médian par entité

Entité	Salaire	
	moyen	médian
Etat	113'271	110'207
Cliniques de Joli-Mont et Montana	91'790	87'795
Etablissements médico-sociaux	73'723	70'724
Etablissements publics pour l'intégration	93'360	90'496
Fondation des immeubles pour les organisations internationales	110'341	101'609
Fondation des Parkings	84'132	74'532
Genève Aéroport	103'989	99'170
Hautes écoles spécialisées	121'642	127'725
Hôpitaux Universitaires de Genève	104'966	105'254
Hospice général	101'343	98'826
Institution genevoise de maintien à domicile	92'213	86'775
Palexpo SA	93'229	86'385
Services industriels de Genève	113'901	108'667
Transports publics genevois	92'994	93'995
Université de Genève	113'470	99'022

Les salaires moyen et médian étant calculés par rapport au nombre de personnes sur la base de leur rémunération à temps plein, selon une méthode généralement admise pour l'élaboration de bilans sociaux, ils doivent être interprétés avec prudence dans les institutions qui comptent une proportion importante de personnel à temps partiel. Ainsi, le fait que la HES emploie un nombre relativement élevé d'enseignants à temps partiel tend à y augmenter le salaire moyen et médian. La présence de nombreuses personnes effectuant des tâches peu rémunérées à temps partiel a l'effet inverse dans d'autres institutions.

34 - Salaires moyen et médian par entité (graphique)



Chapitre 4 - Conditions d'emploi

4.1 Travail à temps partiel

Un poste est considéré comme étant à temps partiel dès lors que le taux d'activité est inférieur à 90%.

35 - Répartition des effectifs par taux d'activité, par entité et par sexe

Entité		Taux d'activité en %				Total
		1 Temps partiel II <50%	2 Temps partiel lb de 50% à 74%	3 Temps partiel la de 75% à 89%	4 Temps plein 90% à 100%	
Etat	Femme	2.2	29.0	21.9	47.0	100.0
	Homme	1.4	7.3	8.8	82.5	100.0
	Total	1.8	19.2	16.0	63.0	100.0
Cliniques de Joli-Mont et Montana	Femme	2.0	34.0	27.9	36.0	100.0
	Homme	0.0	6.3	3.2	90.5	100.0
	Total	1.5	27.3	21.9	49.2	100.0
Etablissements médico-sociaux	Femme	4.3	17.4	34.2	44.1	100.0
	Homme	6.4	7.2	16.1	70.3	100.0
	Total	4.7	15.4	30.5	49.5	100.0
Etablissements publics pour l'intégration	Femme	2.3	19.5	41.4	36.8	100.0
	Homme	1.4	8.1	21.8	68.8	100.0
	Total	1.9	14.8	33.2	50.1	100.0
Fondation des immeubles pour les organisation internationales	Femme		14.3	28.6	57.1	100.0
	Homme		0.0	0.0	100.0	100.0
	Total		4.0	8.0	88.0	100.0
Fondation des parkings	Femme		18.2	15.2	66.7	100.0
	Homme		1.0	2.0	97.0	100.0
	Total		7.8	7.2	85.0	100.0
Genève Aéroport	Femme		15.2	34.1	50.7	100.0
	Homme		1.3	4.1	94.6	100.0
	Total		4.9	11.9	83.2	100.0
Hautes écoles spécialisées	Femme	16.8	35.0	22.3	25.9	100.0
	Homme	19.6	30.3	10.9	39.2	100.0
	Total	18.3	32.4	16.0	33.3	100.0
Hôpitaux Universitaires de Genève	Femme	1.5	21.8	28.5	48.1	100.0
	Homme	1.0	5.2	8.8	85.1	100.0
	Total	1.4	16.7	22.4	59.5	100.0
Hospice général	Femme	1.4	25.1	36.4	37.1	100.0
	Homme	1.5	8.2	9.0	81.3	100.0
	Total	1.4	20.2	28.4	50.1	100.0
Institution genevoise de maintien à domicile	Femme	0.6	23.2	55.7	20.4	100.0
	Homme	1.4	15.4	23.9	59.4	100.0
	Total	0.7	22.0	51.0	26.3	100.0
Palexpo SA	Femme	1.5	9.0	20.9	68.7	100.0
	Homme	0.8	0.8	0.8	97.5	100.0
	Total	1.1	3.7	7.9	87.3	100.0
Services industriels de Genève	Femme	1.6	20.6	24.6	53.3	100.0
	Homme	0.1	1.1	2.0	96.8	100.0
	Total	0.4	4.8	6.3	88.5	100.0
Transports publics genevois	Femme	1.5	6.9	9.4	82.2	100.0
	Homme	0.3	1.7	1.0	97.0	100.0
	Total	0.4	2.2	1.9	95.4	100.0
Université de Genève	Femme	15.0	29.3	18.2	37.5	100.0
	Homme	20.2	14.9	7.9	57.0	100.0
	Total	17.6	22.1	13.1	47.2	100.0
Total Global	Femme	3.3	24.6	28.0	44.1	100.0
	Homme	3.7	7.4	8.1	80.8	100.0
	Total	3.5	17.3	19.6	59.6	100.0

Le travail à temps partiel est le plus pratiqué dans les HES et à l'Université, il l'est le moins aux transports publics genevois. Les HUG, l'Hospice général et l'Imad comportent aussi des pourcentages importants de personnes travaillant à moins de 90%.

La corrélation entre les effectifs féminins et le temps partiel est nette. La catégorie 4 (temps de travail supérieur à 90%) regroupe systématiquement une proportion supérieure d'hommes que de femmes.

4.2 Charges sociales

36 – Déductions sociales

Genre de déductions	Part employé	Part employeur
AVS	5.15%	5.15%
AVS - frais administratifs	---	0.14%
Chômage (jusqu'à 10'500 francs de salaire mensuel)	1.10%	1.10%
Chômage solidarité (dès 10'501 francs de salaire mensuel)	0.50%	0.50%
Allocations familiales	---	1.90% à 2.30%
Assurance maternité	0.04%	0.04%
Participation perte de gain maladie*	0.10%	
Assurance accident non professionnel (LAA)	entre 0.6% et 1.622%	---
Assurance accident professionnel (LAA)	---	entre 0.093% et 1.4153%

Les déductions sociales sont pour la plupart identiques dans l'ensemble des institutions. Les déductions liées à la loi sur la prévoyance professionnelle (2^e pilier) ne figurent pas dans ce tableau car elles varient selon les statuts de personnel, y compris à l'Etat de Genève où elles ne sont pas les mêmes pour le personnel affilié à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) et celui qui est affilié à la caisse de prévoyance des fonctionnaires de police (CP).

37 – Prévoyance

Entité	CPEG / CP Police	Autres solutions de prévoyance
Etat	oui	
Cliniques de Joli-Mont et Montana	oui	
Etablissements médico-sociaux	en partie	en partie
Etablissements publics pour l'intégration	oui	
FIPOI	oui	
Fondation des Parkings	oui	
Genève Aéroport	oui	
Hautes écoles spécialisées	oui	
Hôpitaux Universitaires de Genève	oui	
Hospice général	oui	
Institution genevoise de maintien à domicile	oui	
Palexpo SA		oui
Services industriels de Genève		oui
Transports publics genevois		oui
Université de Genève	oui	

La majorité des institutions décrites dans ce bilan social sont affiliées à la CPEG, créée le 1^{er} janvier 2014 par la fusion de la Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration cantonale (CIA) et de la caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève (CEH).

Liste des tableaux et graphiques

page

1	Postes en équivalents temps plein par politique publique prévus au budget et consommés (comptes)	8
2	Postes en équivalents temps plein par entité prévus au budget et consommés	9
3	Postes en équivalents temps plein par politique publique prévus au budget et consommés, hors Etat de Genève	9
4	Effectifs par entité (personne physique) et par sexe	10
5	Répartition de l'effectif	10
6	Structure des effectifs par sexe, par entité	11
7	Pyramide des âges "Grand Etat"	11
8	Pyramide des âges – Etat	11
9	Pyramide des âges – Cliniques de Joli-Mont et Montana	12
10	Pyramide des âges – Etablissements médico-sociaux	12
11	Pyramide des âges – Etablissements publics pour l'intégration	12
12	Pyramide des âges – Fondation des immeubles pour les organisations internationales	12
13	Pyramide des âges – Fondation des Parkings	12
14	Pyramide des âges – Genève Aéroport	12
15	Pyramide des âges – Hautes écoles spécialisées	12
16	Pyramide des âges – Hôpitaux Universitaires de Genève	12
17	Pyramide des âges – Hospice général	13
18	Pyramide des âges – Institution genevoise de maintien à domicile	13
19	Pyramide des âges – Palexpo SA	13
20	Pyramide des âges – Services industriels de Genève	13
21	Pyramide des âges – Transports publics genevois	13
22	Pyramide des âges – Université de Genève	13
23	Répartition des effectifs par tranches d'années d'ancienneté	14
24	Effectifs par ancienneté (pourcents et nombres absolus)	14
25	Ancienneté par entité	15
26	Répartition des effectifs par nationalité et lieu de résidence,	15
27	Répartition des effectifs par nationalité et lieu de résidence, en % du total	15
28	Répartition des effectifs par entité, par nationalité et lieu de résidence	16
29	Entrées 2014 en personnes	17
30	Sorties 2014 en personnes	17
31	Encadrement – Niveau de responsabilité par entité en pourcent	18
32	Encadrement – Niveau de responsabilité par entité et par sexe en pourcent	19
33	Salaires moyen et médian par entité	20
34	Salaires moyen et médian par entité (graphique)	20
35	Répartition des effectifs par taux d'activité, par entité et par sexe	21
36	Déductions sociales	22
37	Prévoyance	22

